



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

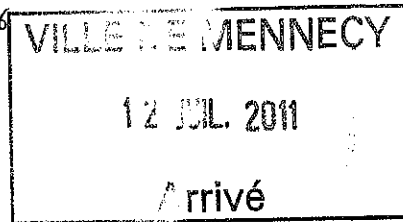
O - DST  
c - AH Douvroux  
c - S Pelt  
c - J Feut  
c - le Prése  
c - SAS  
c - DGA  
c - T Gaudier

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Ile-de-France

VILLE DE MENNECY  
Direction des Services Techniques  
Service Urbanisme et Développement Durable  
Mairie Monique Saillet  
65, boulevard Charles de Gaulle  
91541 Mennecey Cedex

Affaire suivie par : Christian PIOZZOLI  
Service régional de l'archéologie  
Tél. : 01 56 06 51 81  
Fax : 01 56 06 52 01  
Mél : christian.piozzoli@culture.fr  
BF/CP/ [2011-1360] 2011 n° 3646  
Votre dossier réf.: sp/dn-244.11

Arrêté n° : 2011-329

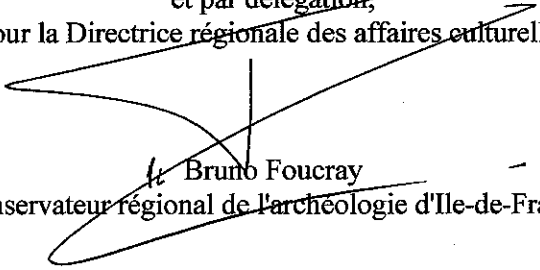


Paris, le 04/05/2011

Le projet qui m'est parvenu sur la commune de Mennecey, groupe scolaire de la Vierville, avenue de la Garde, lieu-dit La Butte de la Garde, cadastré Section AE - parc. 474, compte tenu des résultats de l'étude géotechnique SAGA G 11 du 31 mai 2011, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous informiez la Direction régionale des affaires culturelles / service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions du code du patrimoine, art. L 531-14.

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France  
et par délégation,  
pour la Directrice régionale des affaires culturelles

  
Bruno Foucray  
Conservateur régional de l'archéologie d'Ile-de-France